

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ISSIGEAC RÉUNION ORDINAIRE DU 17 07 2023 à 20h00

Date de la convocation: 11 07 2023

Président de séance : CASTAGNER Jean-Claude

<u>Présents</u>: CASTAGNER Jean-Claude, BIROT Patrick, CAPILLON Claude-Marie, CLEUET Florent, DE BEER Liesbeth, DE LAPOYADE Eliane, DELMARES Sébastien, DUBOIS Françoise, DUBOIS Éric, DUMONT Bernadette, GACHET Isabelle,

LETOURNEUR-RENEE Marie-Chantal, NOBLET Jessica, VANTOMME Guy, VITRAC Jean-Pierre.

Absents (es): NOBLET Jessica – LETOURNEUR Marie-Chantal

Excusé(e)s: DUBOIS Françoise

Procuration(s): DUBOIS Eric à CAPILLON Claude-Marie / DELAPOYADE Eliane à GACHET Isabelle

Secrétaire de séance : BIROT Patrick Nombre de conseillers présents : 10 Nombre de conseillers votants : 12

M. Patrick BIROT est désigné(e) secrétaire de séance. Approbation du PV du CM du 06 06 2023: approuvé

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1. Etude diagnostique du système d'assainissement collectif : approbation du programme de travaux.
- 2. Mission maîtrise d'œuvre réhabilitation du système d'assainissement collectif : lancement marché public.
- 3. Palais des Evêques Aménagement intérieur : choix du géotechnicien pour étude de sol de la Tour Est
- 4. Aire de service de camping-car : modification des tarifs communaux.
- 5. Vente de tuiles plates
- 6. Questions diverses

1) <u>ETUDE DIAGNOSTIQUE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX - 2023/0049</u>

Monsieur le Maire expose la synthèse de l'étude diagnostique du système d'assainissement collectif et le programme d'actions proposé suite aux problématiques relevées.

Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

Ce programme d'actions, joint à la délibération, prévoit la réalisation de travaux

impératifs de réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées pour réduire les intrusions d'eaux claires parasites et la réhabilitation intégrale de la station d'épuration par la construction d'une nouvelle station d'épuration.

Monsieur le Maire soumet ce programme de travaux au vote de l'assemblée :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le programme de travaux présenté
- → Sollicite de l'Agence de l'Eau Adour Garonne les aides les plus élevées possibles.
- ▶ Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer les pièces nécessaires

Commentaire(s):

Envoi courrier de demande de subvention à l'Agence de l'Eau. M. Capillon note que la mission de maîtrise d'œuvre n'est pas mentionnée dans le courrier.

2 MISSION MAITRISE ŒUVRE REHABILITATION SYSTEME ASSAINISSEMENT COLLECTIF: LANCEMENT MARCHE PUBLIC - 2023/0050

Vu le projet de réhabilitation du système d'assainissement collectif

Vu la convention d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec l'ATD24 en date du

28 06 2023

Il est nécessaire de recruter un Maître d'œuvre

Ce maître d'œuvre sera également chargé du suivi des travaux engagés.

Monsieur le Maire propose de lancer un marché public MAPA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0



¥ Emet un avis favorable.

■ Autorise le Maire ou à défaut l'Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires

<u>3 PALAIS DES EVEQUES - AMENAGEMENT INTERIEUR : CHOIX DU GEOTECHNICIEN POUR ETUDE DE SOL DE LA TOUR EST - 2023/0051</u>

Vu le projet d'aménagement intérieur, il est nécessaire de procéder aux sondages dans la Tour Est pour justifier la portance du sol qui va contenir les 4 fondations de piliers qui vont soutenir les étages de cette tour Est ainsi que la réalisation des fondations de la cunette

Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

Pour: 12

Pour: 12

Contre : 0 Abstentions : 0

Contre : 0
Abstentions : 0

d'ascenseur. Les charges statiques et dynamiques des ouvrages ne seront pas reportées sur la superstructure ancienne mais sur des ouvrages neuf en génie civil correctement dimensionnés et justifiés.

Monsieur le Maire présente plusieurs devis

Le Conseil, après en avoir délibéré:

- **≌** Emet un avis favorable.
- ▲ Accepte le devis de l'entreprise OPTISOL (24 700 MONTPON MENESTEROL)
- × D'un montant HT de 3 899.70€ soit 4 679.64€ TTC.
- ▲ Autorise le Maire ou à défaut l'Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

4 AIRE DE SERVICE DE CAMPING-CAR : MODIFICATION DES TARIFS COMMUNAUX - 2023/0052

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de fixer le tarif de l'aire de services pour camping-car d'Issigeac

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal le tarif suivant :

⇒ Vidange + eau : 3€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

≌ Emet un avis favorable

- Accepte le tarif de 3[€] pour l'utilisation des services de l'aire de camping-car
- Décide modifier la grille des tarifs communaux comme ci-annexée à compter du 17 07 2023
- ▲ Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer les pièces nécessaires

<u>5</u> VENTE DE TUILES PLATES - 2023/0052

Monsieur le Maire propose de vendre à nouveau des tuiles plates provenant de l'ancienne toiture du Palais des Evêques.

Il propose de fixer le prix de vente à **1€** la tuile.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **≌** Emet un avis favorable.
- ▲ Accepte les ventes suivantes :
- × 200 tuiles à M. DE LA LOGE (24 570 VERDON) pour un montant total de 200€ (un avis des sommes à payer sera émis à l'ordre de l'acquéreur)
- ➡ Dit que ces recettes seront imputées au compte 7718
- ▶ Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer les pièces nécessaires

6 QUESTIONS DIVERSES - 2023/0054

№ BRANCHEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ANCIENNE ECOLE

Monsieur le Maire expose la nécessité de raccorder le bâtiment dit de l'ancienne école (section AB parcelle 26) au réseau d'assainissement collectif.

Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **Emet** un avis favorable.
- ▲ Accepte le devis de l'entreprise EUROVIA (24 100 BERGERAC)
- × D'un montant **HT de 5 604.40€ soit 6 725.28€ TTC.**
- ▲ Autorise le Maire ou à défaut l'Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

issigeac

QUESTIONS ORALES

PALAIS DES EVEQUES - AMENAGEMENT INTERIEUR - APS

M. Vantomme souhaite faire une mise au point suite au vote de l'APS sur le point suivant: mail d'Emmanuel Dubois lui reprochant d'avoir influencé d'autres élus en utilisant les avis du Comité Un Avenir pour mon Château quant au projet de suppression du perron. Il se défend d'une quelconque influence envers les autres membres du Conseil et s'interroge à savoir comment Emmanuel Dubois peut-il être au courant, dès le lendemain, des discussions abordées la veille en réunion de travail des élus.

• FONDATION DU PATRIMOINE – JOURNEES DU PATRIMOINE

La Fondation du Patrimoine sera présente lors des Journées du Patrimoine les 16 et 17 septembre prochain. Celle-ci souhaite tester la possibilité que les dons puissent être perçus directement depuis un terminal de paiement. Guy Vantomme souhaite développer différentes activités et animations sur ces 2 jours et rappelle que ces journées sont organisées par la municipalité et non le Comité Un Avenir pour mon Château.

Fin de séance à 22h10 ******

APPROBATION EN DATE DU 19 09 2023	
Signatures	
MAIRE	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
1.2	1 Deci-